Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260402-20260433-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
26/03/2026
Affichée le 26/03/2026

L'an deux mil vingt-six
Le jeudi deux avril à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
03/04/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, Mme GAUTON Gaëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme PRIOUL Joëlle, M. VASLET Didier, M. LEGAVRE Jean-Luc, M. GERVIS Philippe, M. QUERRY Christophe, Mme GOBÉ Ghislaine, Mme LENDORMY Clémence, Mme LEUTELLIER Evelyne, M. CÔTE Arnaud, M. NOUHAUD Cyril, Mme GUILLOT Annabelle, Mme BROSSAY Aurélie, Mme MARTIN Sylvie, M. LOISEAU Frédéric, Mme BOUGOUIN Vanessa, M. HURAUX Alexandre, Mme GOBÉ Dorianne.

Absents excusés **:**
Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile a donné pouvoir à Mme PRIOUL Joëlle
M. JUHEL Arnaud a donné un pouvoir à M. HURAUX Alexandre
M. MARIE Christophe

Madame GOBÉ Dorianne a été nommée secrétaire.

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22

2026.04.33) DESIGNATION D'UN DELEGUÉ POUR LE COS BREIZH

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il existe au plan départemental un Comité des Œuvres Sociales du Personnel des Collectivités Territoriales, ouvert à l'ensemble des communes et de leurs établissements.
Ce Comité a pour but de favoriser principalement l'action sociale auprès des agents territoriaux en offrant entre autres à ceux-ci par leur adhésion facultative, un certain nombre de prestations (ne constituant pas un complément de rémunération).
En contrepartie, la collectivité s'engage à acquitter la quote-part de la cotisation annuelle dont le montant est arrêté conformément aux conditions d'adhésion.
La commune de Saint-Marc-le-Blanc adhère au COS Breizh depuis de nombreuses années.
Monsieur le Maire propose au comité de désigner un délégué élu qui sera invité aux assemblées générales pour approuver les comptes et élire les membres du conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260402-20260433-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désigne **M. GAIGNE Olivier** comme délégué élu de la commune de SAINT-MARC-LE-BLANC.

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 3 avril 2026

Le Maire :

O. GAIGNE